

MAIRIE DE TOUCY
**CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 30 JUIN 2021
A 20 heures**

Convocation du 22 juin 2021
Affichage du 5 juillet 2021

Le **30 juin 2021 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Dominique ARNOULT, Catherine BARBIER, Laurent BONNOTTE, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Camille DINGS, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU, Céline FUMEY, Cédric GAUFFRENET, Bruno MAMERON, Alan MEUNIER, Christine PICARD, Gérard PIESYK, Vanessa PIVAIN, Chantal RAVERDEAU, Alain THURET, Patrice VICART
Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU, Christian LAZZAROTTO par Bruno MAMERON, Catherine RAVIER-LETENDART par Sonia CARREAU

Absent(s):

Excusé(s) : Angélique CHALIER

Secrétaire de séance : Camille DINGS

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2021. Tous les membres présents signent le registre.

- Tirage au sort jurés d'assises.
- Ligne de trésorerie : choix de l'organisme de crédit.
- Animations école maternelle.
- Restauration scolaire : attribution du marché.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique.
- Acquisition tondeuse débroussailleuse.
- Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le centre de gestion de l'Yonne.
- Renouvellement convention relatives à l'assistance technique en matière d'assainissement (SATESE).
- Renouvellement convention avec CDP Mobilier urbain pour l'exploitation de moyens de publicité extérieure.
- Élagage arbres à l'école élémentaire : choix du prestataire.
- Abonnements marché : ristourne pour les commerçants non alimentaires en raison de la crise sanitaire et suppression temporaire d'un abonnement pour les volaillers en raison de la grive aviaire.
- Bilan annuel DOMANYS.

MAIRIE DE TOUCY

- Questions diverses.

Tirage au sort sur les listes électorales d'Egleny, de Fontaines et de Toucy (9 électeurs).
En présence de Madame le Maire d'Egleny et Monsieur le Maire de Fontaines, les électeurs suivants sont tirés au sort :

TOUCY	BOURGOIN Fabien
EGLENY	LIONACK Marie
EGLENY	ASTRIÉ – MARANDEAU Christine
FONTAINES	DESCAUDIN Christophe
EGLENY	SEPBAL Daniel
FONTAINES	LEDUC Frédéric
TOUCY	BOUISSIÈRE - BLANC Monique
EGLENY	ROLLIN Patrick
FONTAINES	LE NAOUR – HUG Nicole

LIGNE DE TRÉSORERIE : CHOIX DE L'ORGANISME DE CRÉDITS (DE 2021 58)

Considérant la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € pour une utilisation strictement ponctuelle, de façon à permettre le règlement en temps et en heure des divers paiements en présentation évitant ainsi de s'exposer à des pénalités de retard ou rejets lorsque la trésorerie en compte n'est pas suffisante.

Après avoir

ENTENDU l'analyse des 3 propositions par l'adjoint aux finances

Le Conseil Municipal,

Après vote à la majorité des voix (Christine PICARD ne prend pas part au vote)

ACCEPTE,

la proposition du Crédit Agricole dont le détail figure ci-après :

- Montant de la ligne de trésorerie : 200 000 €
- Durée du contrat : 1 an
- Taux retenu : Marge sur E3M +0.65 %
- Commission d'engagement : 300 €

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toutes les formalités administratives afférentes à ce contrat.

ANIMATIONS ÉCOLE MATERNELLE (DE 2021 59)

A la demande de la directrice de l'école maternelle et sur proposition de Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires,

Le Conseil Municipal, après débat et vote à l'unanimité,

ACCEPTE de prendre en charge un spectacle "Le Ventre de l'Arbre" par l'association "Les Artist'O'Chap" pour les élèves de l'école maternelle.

Le montant de ce spectacle s'élève à 680 € et sera versé à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

RESTAURATION SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE (DE 2021 60)

Vu la commission "affaires scolaires" du 24 juin 2021.

Considérant l'analyse des offres par Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires, suite à la consultation pour la fourniture des repas de restauration scolaire des écoles maternelle et élémentaire.

MAIRIE DE TOUCY

Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires, propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise API pour la fourniture des repas de la restauration scolaire soit 2.74 € TTC le repas (enfant ou adulte).

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

CONFIE la distribution des repas des écoles maternelle et élémentaire à la société API pour l'année scolaire 2021/2022.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (DE 2021 61)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire du 23 février 2021 pour la suppression du poste.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à savoir supprimer le poste suivant :

Service technique :

- 1 poste d'adjoint technique suite à avancement de grade.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le conseil Municipal,

ACCEPTE la suppression de poste visée ci-dessus.

ACCEPTE la modification du tableau des emplois en conséquence.

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE DÉBROUSSAILLEUSE (DE 2021 62)

A la demande des services techniques et après comparaison d'offres de matériel,

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition d'une tondeuse débroussailleuse moteur 4 temps AS MOTOR Type AS63/4T chez EXPERT JARDIN pour un montant de 2 150 euros HT.

ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION (DE 2021 63)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26-2 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la convention proposée par le Centre de gestion de l'Yonne (CDG89).

MAIRIE DE TOUCY

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;

Considérant que le CDG89 propose de mettre en place ce dispositif, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande ;

Considérant que le dispositif de signalement mis en place par le CDG89 a été transmis pour information aux membres du CT-CHSCT lors de la séance du 27/05/2021

Il est proposé au conseil municipal de conventionner avec le CDG 89 pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans les conditions suivantes :

1. **Signalement** : Les signalements des victimes ou témoins de tels actes seront effectués via un formulaire spécifique, disponible sur le site internet du CDG89 et adressé :
 - Soit par mail à l'adresse suivante : signalement@cdg89.fr
 - Soit par papier avec la mention « Signalement – confidentiel » à l'adresse du CDG 89 : 47 rue Theodore de Bèze – 89000 AUXERRE
2. **Les agents concernés** : l'ensemble du personnel de la collectivité (stagiaires, titulaires, contractuels, apprentis, bénévoles), victimes ou témoins des agissements.
3. **Cellule de traitements des signalements** : une cellule de traitement pluridisciplinaire des signalements est mise en place au sein du CDG 89. Elle est composée d'un agent spécialiste en prévention des risques professionnels, d'un juriste, d'un ACFI.

Elle a pour mission :

- de recevoir les signalements des agents s'estimant victimes ou témoins,
- d'orienter les agents s'estimant victimes vers les services professionnels compétents chargés de leur accompagnement et soutien
- d'orienter les agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toutes mesures de protection fonctionnelle et assurer le traitement des faits signalés.

Les membres de la cellule sont soumis aux obligations de confidentialité.

Tarif

La mission de la cellule signalement du cdg89 donne lieu à une contribution spécifique de la Collectivité bénéficiaire, fixée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration du CDG89 dans sa séance du 25/01/2021

Effectif de la collectivité	Forfait annuel
De 1 à 10 agents	100 €
De 11 à 20 agents	150 €
De 21 à 30 agents	200 €
De 31 à 50 agents	300 €

MAIRIE DE TOUCY

A partir de 51 agents	600 €
------------------------------	--------------

L'effectif de la collectivité donnant lieu à contribution sera apprécié au 1^{er} janvier de l'année.

4. RGPD

Le CDG89 s'engage à mettre en œuvre cette procédure dans le respect des dispositions du RGPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **Décide d'approuver** la convention pour la mise en place du dispositif de signalement par le CDG89 ;
- **Accepte** les modalités proposées par le CDG89 ;
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette décision.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SATESE RELATIVE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT (DE 2021 64)

Le Maire rappelle que dans le cadre de la restructuration de la nouvelle station d'épuration, les services d'assistance technique du département avaient été de bon conseil et que la convention avait été renouvelée à 2 reprises.

Il propose la signature d'une nouvelle convention entre le département de l'Yonne et la commune de Toucy pour des missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau pour une durée de 4 ans.

Les missions principales de la convention sont :

- Assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues.
- Validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages.
- Assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance ou du cahier de vie des installations.
- Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux.
- Assistance pour programmation de travaux.
- Assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement.
- Assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Pour information : le coût par habitant est fixé à 0.27 € par habitant pour 2021.

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable pour la signature de cette convention

MANDATE le Maire pour signer la convention avec effet au 1er janvier 2021.

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC CDP MOBILIER URBAIN POUR L'EXPLOITATION DE MOYENS DE PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (DE 2021 65)

MAIRIE DE TOUCY

Considérant que la convention d'occupation domaniale en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire est arrivée à terme.

Considérant que la commune de Toucy souhaite continuer à optimiser la gestion de son domaine public et développer la communication sur son territoire par la diffusion d'informations générales ou locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de signer une convention d'occupation domaniale en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire avec la nouvelle société de création et de diffusion publicitaires MEDIALINE SAS, d'une durée de 6 ans.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

DIT que la commune autorise la CDLP MEDIALINE à occuper le domaine public pour y implanter et exploiter à des fins publicitaires 6 dispositifs de mobilier urbain double face d'une surface unitaire de 2 M² situés 4 Boulevard Pierre Larousse, Route de Fontaine, 32 Avenue Félix François, Terre de la Chapelle, 1 rue du Corbeau Blanc et 24 Place Frères Genet.

ÉLAGAGE ARBRES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE (DE 2021 66)

Considérant la nécessité de procéder à l'élagage et à l'abattage d'arbres derrière l'école élémentaire afin d'assurer la sécurité.

Sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal, après débat et vote à l'unanimité,

DÉCIDE de confier ces travaux d'élagage et d'abattage d'arbres à ÉMERAUDE (durée des travaux :4 jours) pour un montant de 3 700 euros TTC.

ABONNEMENTS MARCHÉ : RISTOURNE POUR LES COMMERCANTS NON ALIMENTAIRES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET SUPPRESSION TEMPORAIRE D'UN ABONNEMENT POUR LES VOLAILLERS EN RAISON DE LA GRIPPE AVIAIRE (DE 2021 67)

Vu le décret n° 2021-384 du 02/04/2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment l'article 38 précisant que seuls les commerces alimentaires ou proposant la vente de plantes, fleurs, graines, engrais, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières sont autorisés dans les marchés ouverts ou couverts.

Vu l'arrêté du 4 novembre 2020 qualifiant le niveau en matière de risque d'influenza aviaire hautement pathogène.

Considérant que le marché du samedi a été suspendu pour les commerçants non alimentaires sus-visés pendant la période du 10/04/2021 au 15/05/2021,

Considérant que le marché du samedi a été autorisé que pour un seul volailler à la fois et que le seul volailler abonné a été absent 9 samedis.

Vu la commission du marché en date du 14 juin 2021,

Sur proposition de la commission marché,

Le Conseil Municipal, après débat et vote à l'unanimité,

DÉCIDE d'appliquer une remise tarifaire de la moitié du montant trimestriel sur la facturation des droits de place du 2ème trimestre de l'année 2021 pour 17 commerçants non alimentaires disposant d'emplacements à l'abonnement.

MAIRIE DE TOUCY

DÉCIDE de supprimer l'abonnement du 2ème trimestre 2021 pour le volailler abonné qui n'a pas pu exercer son activité au cours du 1er trimestre en raison de la grippe aviaire.

BILAN ANNUEL DOMANYS

Lecture du bilan annuel DOMANYS.

QUESTIONS DIVERSES

Sonia CARREAU informe l'assemblée des dates à retenir pour la tenue des bureaux de vote des élections présidentielles à savoir les 10 et 24 avril 2022 afin que chaque conseiller municipal prenne ses dispositions.

Cédric GAUFFRENET tient à remercier la mairie de Mézilles qui a donné 4 buts au football de Toucy.

Accord de principe pour l'éclairage automatisé du terrain de sport pour les secours en hélicoptère de nuit : à valider lors du prochain conseil municipal. Gilles DEMERSSEMAN précise que la Région va bien investir 1,5M€ pour l'équipement et la sécurisation des aires de pose des hélicoptères. Cette somme couvrira les installations sur 6 CHU de la Région dont ceux d'AUXERRE et NEVERS.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ❖ Jeudi 1 ^{er} juillet 2021 | 10h00 Visite du cinéma par la DRAC |
| ❖ Dimanche 4 juillet 2021 | 8h30 inauguration chemins de randonnées scolaires |
| ❖ Lundi 5 juillet 2021 | 17h00 Présentation étude faisabilité travaux hôtel de ville et ses annexes par l'ATD |
| | 19h00 Conseil communautaire à Bitry |
| ❖ Mardi 13 juillet 2021 | 23h00 Feu d'artifice sur l'étang communal |
| ❖ Samedis 10,17,24 et 31 juillet 2021 | 18h30 Apéro-concerts sur les places publiques |
| ❖ Samedis 7,14 et 28 août 2021 | 18h30 Apéro-concerts sur les places publiques |
| ❖ Dimanche 15 août 2021 | 14h00 Challenge foot Fernand TAUPIN |
| ❖ Mercredi 25 août 2021 | 20h00 Conseil Municipal |
| ❖ Samedi 28 et dimanche 29 août 2021 | Fête de la Gerbe |

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 15.

DÉLIBÉRATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LÉGALITÉ :

LIGNE DE TRÉSORERIE : CHOIX DE L'ORGANISME DE CRÉDITS (**DE_2021_58**)

ANIMATIONS ÉCOLE MATERNELLE (**DE_2021_59**)

RESTAURATION SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE (**DE_2021_60**)

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (**DE_2021_61**)

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE DÉBROUSSAILLEUSE (**DE_2021_62**)

ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION (**DE_2021_63**)

RENOUVELLEMENT CONVENTION SATESE RELATIVE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT (**DE_2021_64**)

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC CDP MOBILIER URBAIN POUR L'EXPLOITATION DE MOYENS DE PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (**DE_2021_65**)

ÉLAGAGE ARBRES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE (**DE_2021_66**)

MAIRIE DE TOUCY

ABONNEMENTS MARCHÉ : RISTOURNE POUR LES COMMERCANTS NON ALIMENTAIRES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET SUPPRESSION TEMPORAIRE D'UN ABONNEMENT POUR LES VOLAILLERS EN RAISON DE LA GRIPPE AVIAIRE (*DE_2021_67*)